



MOT DE LA DIRECTION

La rentrée est déjà derrière nous. Vous avez reçu via le portail Mozaïk la première communication en lien avec les apprentissages et le travail en classe de votre enfant. Nous vous invitons à en discuter avec lui afin de l'encourager à fournir un effort au quotidien en classe et à le féliciter pour ses réussites. Le premier bulletin officiel sortira à la mi-novembre.

Il est merveilleux de voir le retour des festivités de la fête d'Halloween. Lisez attentivement cet Info-parents afin d'avoir toutes les informations sur les événements à venir. Nous vous rappelons que les déguisements portés par vos enfants ne doivent pas être à caractère violent. Merci d'y porter une attention particulière avant de procéder à un achat de déguisement porté à l'école.

La directrice,

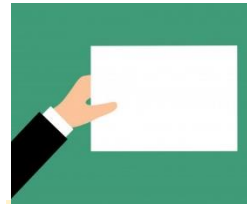
Catherine Dufour

PLAN D'INTERVENTION

Nous commençons les rencontres de plans d'intervention pour certains élèves. Les rencontres seront échelonnées sur une période de quelques mois.

Nous consacrons notre début d'année à valider les moyens déjà en place dans le plan précédent et à recueillir des observations afin de bien cibler les éléments à travailler. Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le titulaire de votre enfant ou avec la direction de l'école.

PREMIÈRE COMMUNICATION



Vous recevrez la première communication de votre enfant au courant de la semaine prochaine via le Mozaïk portail parents :

(<https://portailparents.ca/>).

La première communication vous permettra de repérer les bons coups ainsi que les défis auxquels votre enfant peut faire face dans son nouveau niveau scolaire.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Nous vous rappelons qu'il y aura une campagne de sensibilisation routière les 18 et 19 octobre prochain aux abords de l'école. Nous vous demandons également d'être vigilants car la signalisation pour le stationnement dans les rues avoisinantes a été modifiée.

OBJETS PERDUS - IDENTIFICATION

Après un mois d'école, nous remarquons **un nombre effarant** d'objets ayant perdu leur propriétaire.

Nous vous demandons donc une vigilance particulière pour identifier les objets appartenant à votre enfant (inscrire nom et prénom):

sac d'école, cahier et matériel scolaire;

sac repas (boîte à lunch);

gourde d'eau;

tous les vêtements, etc...





Félicitations...!

Notre école a amassé à ce jour 1441 \$ pour aider à contrer le cancer chez les enfants.

Nous espérons nous rendre à 1500 \$. Donnez généreusement en faisant un don au :

<https://secure.webleucan.com/registrant/TeamFundraisingPage.aspx?TeamID=985327>

PROJET ENTREPRENEURIAT

Dans le cadre de leur projet entrepreneurial, les classes de 4^e année ont besoin de capsules de café Nespresso vides.

Si vous en avez à la maison, vous pouvez les faire parvenir à l'école. Une boîte sera placée près du secrétariat à cet effet.



SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS

À l'école Guillaume-Mathieu, la valorisation positive est importante. Ce mois-ci, nous travaillons positivement à bien prendre son rang et à se déplacer en silence.

Pour se faire, les groupes qui réussissent le défi, se gagnent des pommes et des feuilles en papier qui garniront un arbre près du secrétariat.

Lorsque le défi sera réussi, toute l'école vivra une célébration...

Nous vous en reparlerons !



VIOLENCE ET INTIMIDATION

La violence et l'intimidation sont des sujets très sérieux et, aucune violence ni intimidation ne sera tolérée à l'école Guillaume-Mathieu.



Or, nous remarquons une augmentation de la violence sur la cour d'école et même de paroles entre les enfants. Il est bien évident que nous comptons sur votre

collaboration afin d'intervenir auprès de votre enfant dans le même sens que l'école.

Comme nous voulons prévenir et combattre la violence et l'intimidation, nous avons un plan de lutte. À lire et conserver. (voir en pièce jointe à la fin de l'Info-Parents).

PASSAGE PRIMAIRE / SECONDAIRE

La période de demandes d'admission pour le secondaire est maintenant commencée et se terminera le 31 octobre 2022.



Toutes les informations sont disponibles dans la page de chaque programme via l'outil Web Mon passage au secondaire (voir pages en annexe pour toutes les informations à la fin de l'Info-Parents).



FÊTE D'HALLOWEEN 2022 À L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU

Chers parents,

Afin de souligner la belle fête d'Halloween, l'équipe-école convie tous les élèves de l'école Guillaume-Mathieu à enfiler **en quittant la maison le matin** leurs plus beaux déguisements et maquillages, le lundi 31 octobre 2022. Ainsi, ils arriveront à l'école fins prêts !

Toutefois, il est important pour la sécurité d'éviter les masques couvrant complètement le visage. De plus, les accessoires à caractère violent demeurent interdits.

Le comité d'Halloween de l'école a suggéré une multitude d'activités variées aux enseignants pour célébrer Halloween de façon agréable.

Vos enfants auront donc le plaisir de vivre une belle fête remplie de petits plaisirs pour débiter la semaine.

Merci de votre précieuse collaboration afin que ce moment soit un succès!

Le comité d'Halloween



CD/MG/gt

(Voir documents mentionnés en pièce jointe sur pages suivantes)

9

Les règles de conduite

1. Ce sont les attitudes et les comportements à adopter en toute circonstance;
2. Ce sont les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et durant le transport scolaire;
3. Ce sont les sanctions disciplinaires applicables, selon la gravité ou le caractère répétitif du geste répréhensible;
4. Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont annuellement présentées aux élèves lors d'une activité sur le civisme;
5. Ces règles de conduite et ces mesures de sécurité sont transmises aux parents en début d'année scolaire.

10

Les responsabilités du conseil d'établissement

1. Évaluer et approuver annuellement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
2. S'assurer qu'un document faisant état de l'évaluation annuelle est distribué aux parents, au personnel et au protecteur de l'élève;
3. Veiller à ce que le document expliquant le plan de lutte aux parents soit écrit dans des termes clairs et accessibles.

11

Les engagements du personnel scolaire et de la direction

La violence en milieu scolaire influence négativement le développement des élèves et porte atteinte à leur réussite scolaire et à leur qualité de vie. Donc, tout le personnel de notre école, par la mise en œuvre de son plan de lutte, s'implique à prévenir l'intimidation et la violence et à intervenir lorsque des actes sont posés et prend les mesures nécessaires pour freiner toute forme de violence ou d'intimidation.

- La direction de l'école et le coordonnateur du Comité du plan de lutte coordonnent l'élaboration, la révision, la diffusion et l'actualisation du plan de lutte.

12

Les obligations de l'élève

Les élèves doivent :

1. Adopter un comportement empreint de civisme et de respect;
2. Contribuer au développement et au maintien d'un milieu scolaire sain et sécuritaire;
3. Participer aux activités de l'école sur le civisme et la prévention de la violence et de l'intimidation.

13

Le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école doit inclure :

1. Une analyse de la situation de l'école en lien avec la violence et l'intimidation;
2. Les mesures de prévention;
3. Les mesures pour favoriser la collaboration des parents;
4. Les procédures pour faire un signalement ou pour formuler une plainte;
5. Les moyens pour assurer la confidentialité des signalements et des plaintes;
6. Le suivi qui doit être effectué lors d'un signalement ou d'une plainte;
7. Les actions lorsqu'un acte est constaté par un élève, un membre du personnel de l'école ou toute autre personne;
8. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux élèves victimes ainsi que celles offertes aux témoins ou auteurs de tels actes;
9. Les engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers la victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents;
10. Les démarches à effectuer par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents ;
11. Les différents engagements que l'auteur de l'acte et ses parents doivent prendre pour empêcher la répétition des gestes posés;
12. Les sanctions disciplinaires applicables, selon la gravité ou le caractère répétitif des actes.

Centre de services
scolaires des
Premières-Seigneuries

Québec



Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

Document explicatif aux parents



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Ostraciser : Exclure quelqu'un d'un groupe par discrimination
Note : Ces définitions sont inscrites dans la Loi sur l'instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

14

Ressources disponibles

Tel-jeunes	1 800 263-2266 www.teljeunes.com
Ligne Parents	1 800 361-5085 ou www.ligneparents.com
Jeunesse, J'écoute	1 800 668-6868 www.jeunessejecoute.ca
Centres de santé et de services sociaux	www.msss.gouv.qc.ca

1

Position claire de l'école Guillaume-Mathieu

Afin de respecter les obligations légales du Projet de loi 56 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence, notre école s'est dotée d'un plan de lutte.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées au sein de notre établissement, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'Internet, ni par les médias sociaux.

2

Définitions

L'intimidation est répétitive; elle est directe ou indirecte :

- Exclure une personne; la rendre moins populaire avec des rumeurs;
- Révéler les secrets d'une personne, parler dans son dos;
- Diffuser via l'univers virtuel : téléphone cellulaire, texto, messagerie, courriel, Internet, des informations pour porter atteinte à sa réputation, attaquer son image, profaner des menaces de tous genres.

La violence est toujours intentionnelle :

- La **violence physique** se manifeste par des gestes : bousculades, coups, batailles avec des blessures corporelles, mais aussi psychologiques
- La **violence verbale** se manifeste par des injures, sarcasmes, propos médisants, etc., et elle blesse autant.

Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane

Ne pas confondre violence ou intimidation avec conflit ou chicane (ces derniers s'arrêtant dans un délai raisonnable, avec ou sans l'intervention des adultes de l'école ou des parents).

3

Analyse de la situation

Une analyse de situation de notre école nous a révélé les forces et les zones fragiles en matière de violence et d'intimidation. À la suite de ces observations, nous avons planifié différentes actions, activités de prévention et des interventions seront faites selon les situations qui se présenteront. Nous avons donc établi un plan de lutte adapté à la situation de notre école. Vous pouvez consulter ce plan de lutte sur le site de notre école à l'adresse suivante :

www.guillaumemathieu.csdps.qc.ca

4

Mesures visant la collaboration des parents

Les manifestations de la violence s'observent bien avant l'entrée à l'école. La vigilance et la collaboration étroite des parents en matière de violence et d'intimidation sont indispensables. Nous comptons donc sur votre implication et celle de votre enfant. Afin de favoriser votre collaboration, notre établissement agit à deux niveaux soit :

1. Mettre en place des moyens de communication diversifiés et efficaces pour informer le parent;
2. Inciter les parents à transmettre à l'école des informations qui peuvent résoudre des problèmes d'intimidation et de violence avant que la situation ne progresse;
3. Les parents, les élèves et le personnel de l'école sont appelés à se mobiliser tel qu'énoncé par la loi 56.

5

Moyens d'intervention et de prévention

Lors d'un acte d'intimidation ou de violence, notre école a adopté des moyens de prévention et un protocole d'intervention.

Nous avons choisi des actions et des moyens à mettre en place, des mesures de soutien et d'encadrement pour un élève victime, témoin et auteur ainsi que le suivi à faire rapidement auprès des parents.

6

Confidentialité

Confidentialité ≠ anonymat

Toutes les plaintes et les signalements seront traités de façon confidentielle par les personnes mandatées par la direction de notre école. Ces personnes désignées sont assujetties à la politique de la confidentialité de notre Commission scolaire. Mais confidentialité n'est pas synonyme d'anonymat. Afin d'accompagner l'élève intimidé ou violenté, il est donc important de pouvoir retrouver les auteurs de ces gestes et faire rapidement une intervention avant que la situation ne s'aggrave.

7

Modalités de signalement

À notre école, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout événement à caractère violent ou d'intimidation, car l'intimidateur tire son pouvoir du secret dans lequel il enferme sa victime.

Les élèves, le personnel de l'école, les parents ou toute autre personne peuvent signaler un événement. Voici la procédure pour effectuer un signalement ou une plainte :

1. Une personne signale un événement ou fait une plainte par écrit (formulaire disponible à l'école) ou par téléphone à la TES de l'école au numéro 418-622-7887.
2. La direction ou la personne de l'école qui est responsable de ce dossier analyse la situation et intervient selon le protocole de l'école en donnant un suivi le plus rapidement possible.
3. Elle effectue un suivi auprès du parent.
4. En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre la personne responsable de ce dossier : la TES école au numéro 418-622-7887.
5. Si le parent demeure insatisfait, il a recours au secrétaire général de la Commission scolaire et au Protecteur de l'élève par la suite.

La direction de l'école prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Elle consigne tout signalement ou intervention afin d'en assurer le suivi auprès de tous les acteurs concernés : élève, parents, témoin(s).

De plus, la Direction générale de la Commission scolaire est informée de chaque plainte en matière d'intimidation ou de violence.

8

Évaluation annuelle

À la fin de chaque année, notre école fera une évaluation de son plan de lutte et y apportera les changements nécessaires selon les résultats et les observations qui auront été faites. Un document faisant état de cette évaluation sera transmis aux parents.

Le 6 octobre 2022
COMMUNICATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE 6^e ANNÉE

**Mon passage au secondaire :
Un outil incontournable pour bien se préparer et faire ses choix**

Chers parents,

Le passage au secondaire est une étape importante dans la vie de votre enfant.

Afin de faciliter cette transition du primaire vers le secondaire, le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) a mis en place un outil Web qui accompagne les parents et les élèves dans cette démarche. En effet, la plateforme [Mon passage au secondaire](#) vous permet de consulter les programmes offerts dans nos établissements, de répondre à vos questionnements et d'accompagner vos jeunes dans ce grand changement.

Vous y trouverez, entre autres :

- les dates importantes, comme les portes ouvertes;
- un outil permettant de découvrir ses qualités et intérêts et d'en discuter avec un proche;
- l'information relative au transport;
- les coordonnées de personnes-ressources;
- une foire aux questions (FAQ).

Conditions d'admission dans un programme

La période de demande d'admission est maintenant commencée et se terminera le 31 octobre 2022. Il est à noter que toutes les demandes d'admission sont assujetties à des conditions établies par l'école. De plus, la priorité de sélection des élèves n'est pas accordée en fonction de l'ordre d'entrée des demandes d'admission. Ces informations sont disponibles dans la page de chaque programme dans l'outil Web [Mon passage au secondaire](#).

Guichet d'admission

Pour accéder au guichet d'admission en 1^{re} secondaire et faire les choix de programmes, consultez le site Web suivant <https://admissionausecondaire.csdps.qc.ca/>.

Visionnez également [notre vidéo](#) sur l'admission et l'inscription en première secondaire!

Par ailleurs, voici un document utile à consulter pour faire la demande d'admission : [le Guide d'information](#).

Transport scolaire

Il est important de consulter l'information relative au transport dans cette section et de respecter les dates d'inscription.

Nous vous invitons à consulter ces autres ressources d'informations utiles afin de connaître toutes les nouvelles et d'en apprendre davantage sur nos activités :

- Le site Internet du Centre de services scolaire www.csdps.qc.ca;
- Le site Web des écoles;
- Les médias sociaux du CSSPS.

Veuillez agréer, chers parents, nos sincères salutations.

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

GUIDE POUR REMPLIR LA DEMANDE D'ADMISSION EN 1^{RE} SECONDAIRE

Guichet d'admission – Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS)

A) S'inscrire (créer un compte)

- a. Aller sur le site <https://admissionasecondaire.csdps.qc.ca> et cliquer sur S'inscrire



- b. Inscrire les informations du répondant (parent ou tuteur)

- Si votre enfant fréquente le CSSPS :
 - Indiquer l'adresse de courriel que vous utilisez pour Mozaïk-Parents si possible (cela vous permettra de gagner du temps !).
 - Sinon, choisir une autre adresse de courriel valide.
 - Choisir un mot de passe d'au moins 6 caractères.
- Si votre enfant ne fréquente pas le CSSPS :
 - Indiquer une adresse de courriel valide.
 - Choisir un mot de passe d'au moins 6 caractères.

IMPORTANT : Un seul parent par élève pourra accéder au dossier de l'élève.

- c. Remplir le formulaire et appuyer sur le bouton « Envoyer ».

Inscription
Identification du répondant (parent ou tuteur)

Prénom* Nom*

Titre ou fonction* Téléphone*

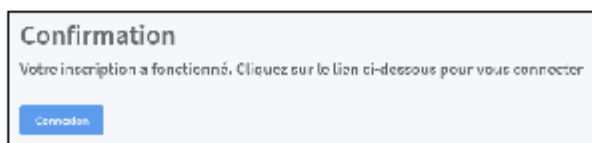
Courriel* Confirmez votre courriel*

Mot de passe* Confirmez votre mot de passe*

Préférez-vous la base de données
SRCAJ
Oui Non

Envoyer

- d. Vous verrez un message qui confirmera la création de votre compte et qui vous invitera à vous connecter à votre compte.



- e. Cliquer sur « Connexion ».

B) Se connecter

- Saisir l'adresse de courriel et le mot de passe entrés précédemment.
- Appuyer sur « Connexion ».
- Ce compte vous permettra de faire vos demandes d'admission, d'en assurer le suivi ou d'y apporter des modifications, au besoin.

C) Inscrire votre enfant à l'aide de son code permanent

- Cliquer sur « Inscrire un élève ».

- Saisir son code permanent et appuyer sur « Envoyer ».

Note :

Le code permanent est composé de 4 lettres et de 8 chiffres (ex : ABCD12345678)

Vous trouverez le code permanent de votre enfant sur son bulletin scolaire ou dans Mozaïk-Parents.

D) Saisir les informations relatives à votre enfant

TROIS POSSIBILITÉS :

Votre enfant fréquente le CSSPS		3
1	2	Votre enfant ne fréquente pas le CSSPS
<p>Vous avez utilisé l'adresse de courriel de Mozaïk-Parents</p> <p>Les informations relatives à votre enfant apparaîtront automatiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Code permanent Prénom et nom Sexe, date de naissance École fréquentée Nom de l'enseignant titulaire 	<p>Vous avez utilisé une autre adresse de courriel</p> <p>Vous devrez entrer les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prénom et nom de l'enfant Sexe et date de naissance de l'enfant Adresse et numéros de téléphone pour vous joindre École primaire fréquentée Programme particulier, s'il y a lieu Nom de l'enseignant titulaire 	

E) Effectuer trois choix de programmes

Choix de programme particulier
Préparez votre demande d'admission en choisissant un programme particulier.

Choisir l'école : MONTREUIL

Choisir le programme : MONTREUIL

Remarques particulières :

Choisir l'école : MONTREUIL

Choisir le programme : MONTREUIL

Remarques particulières :

Choisir l'école : MONTREUIL

Choisir le programme : MONTREUIL

Remarques particulières :

Cliquez sur ce lien pour télécharger les fichiers joints

Envoyer

a. Vous devez effectuer trois choix de programmes. Pour chaque programme :

- Choisir l'école dans laquelle le programme désiré est offert
- Choisir le programme désiré
- Lire attentivement les remarques particulières qui s'afficheront, s'il y a lieu.

Note : Si des informations complémentaires sont disponibles pour ce programme, un hyperlien apparaîtra sous le nom du programme et vous pourrez les consulter.

IMPORTANT :

- Uniquement votre 1^{er} choix sera analysé.
- Votre 2^e choix sera analysé uniquement si votre 1^{er} choix est refusé (ou en attente).
- Votre 3^e choix sera analysé uniquement si votre 2^e choix est refusé (ou en attente).

b. Si vous n'avez pas de 2^e ou de 3^e choix, vous devrez, pour ce 2^e ou 3^e choix :

- Sélectionner l'option « Je n'ai pas de 2^e choix de programme » ou « Je n'ai pas de 3^e choix de programme », selon le cas.

Note : Un hyperlien vous donnera accès à la liste complète des programmes offerts, au besoin.

c. Vous avez la possibilité de joindre des fichiers à votre demande d'admission.

- Si vous le souhaitez, vous pourrez joindre un fichier à votre demande d'admission.

Fichiers joints

Ajouter des fichiers

IMPORTANT :

- Si votre enfant ne fréquente pas le CSSPS, vous devrez joindre une copie PDF de son bulletin de 5^e année.

d. Appuyer sur « Envoyer » pour soumettre votre demande d'admission.

IMPORTANT :

- Vous recevrez aussitôt un courriel qui confirme les choix effectués dans votre demande d'admission.
- Veuillez prendre connaissance des fichiers joints, s'il y a lieu, qui contiennent des informations complémentaires, notamment s'il y a des tests d'aptitudes physiques prévus.

ÉTAPES SUIVANTES

RÉCEPTION DE LA RÉPONSE DE L'ÉCOLE

- Vous recevrez une réponse par courriel pour le **premier choix de programme** vers la **mi-novembre**. Il y a trois types de réponses possibles : **Accepté / Refusé / En attente**.
 - Si votre enfant est **Accepté** :
 - ✓ Veuillez prendre connaissance de la lettre d'acceptation de l'école, en pièce jointe, pour connaître et répondre aux exigences relatives à ce choix.
 - ✓ Veuillez confirmer à l'école, dans les **72 heures**, l'intention de prendre ou non la place offerte dans le courriel de réponse.
 - Si votre enfant est **Refusé** :
 - ✓ Le courriel de refus précisera le motif pour lequel votre enfant est refusé.
 - ✓ Ses choix suivants seront évalués en fonction des conditions d'admission et des places disponibles.
 - ✓ Sa place n'est donc pas assurée dans une concentration ou un programme particulier de son école secondaire de bassin.
 - Si votre enfant est **En attente** :
 - ✓ Il y a deux situations possibles :
 - soit qu'il nous manque des informations pour évaluer sa candidature (résultats de partenaires sportifs, par exemple);
 - soit qu'il y a trop de candidats admissibles pour le nombre de places dans le programme et votre enfant n'a pas été choisi en raison des règles de priorité établies pour ce programme.
 - ✓ Dans les deux situations, son 2^e choix de programme sera alors évalué.
 - ✓ **En tout temps par la suite, si une place devient disponible pour votre enfant dans son premier choix de programme, vous recevrez un courriel et vous pourrez alors accepter cette place, et ce, même si vous avez déjà confirmé sa place pour son 2^e ou 3^e choix de programme.**
 - ✓ Nous vous demandons de ne pas communiquer avec l'école pour connaître le rang de votre enfant dans la liste d'attente, puisque le processus d'admission évolue rapidement.
- L'ensemble du processus de réponses se déroule durant le mois de **novembre**.

SITUATION PARTICULIÈRE – Enfant refusé dans ses 3 choix de programmes

- Il peut arriver que votre enfant soit refusé dans ses trois choix de programmes. Dans cette situation :
 - Votre enfant sera automatiquement admis au **RÉGULIER** dans l'école secondaire située sur le territoire de bassin de votre lieu de résidence.
 - Si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer avec le conseiller d'orientation de cette école afin de connaître les concentrations ou programmes particuliers dans lesquels il reste des places disponibles.

INSCRIPTION OFFICIELLE – Pour TOUS les élèves

- Vous devrez procéder à l'**inscription officielle** de votre enfant, du **6 au 10 février 2023**, même s'il est déjà admis dans un programme. Cette inscription se fait dans le portail **Mozaïk-Parents**.
- Nous vous invitons à vous informer sur les modalités relatives au transport scolaire au csdps.qc.ca et à procéder à l'**inscription au transport hors bassin**, au plus tard le **31 mars**, dans les cas applicables.